



La Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a à cœur la santé de ses employés et de ses citoyens, donc pour cette raison, elle tiendra sa prochaine séance régulière du Conseil sans public, soit à huis clos:

Quand: Lundi le 1 février 2021

Heure: 20 h 00

Endroit: Hôtel de ville, Salle du Conseil, au 5 rue Leclerc

Pour voir l'avis de convocation et les points qui seront traités lors de cette séance régulière, rendez-vous sur le site internet de la Municipalité au [www.sainttitedescaps.com](http://www.sainttitedescaps.com), disponible quelques jours avant ladite séance.

Prenez note qu'en raison de la tenue de cette rencontre à huis clos et dans un but de transparence et ainsi de donner accès aux citoyens pour poser leur question, vous pouvez faire parvenir toutes vos questions en lien avec cette séance régulière du Conseil par écrit à l'adresse courriel suivante: [mlachance@sainttitedescaps.com](mailto:mlachance@sainttitedescaps.com) et ce, avant 15 heures le jour de la séance. Prenez soin d'inscrire en objet de votre courriel: « Question pour le Conseil municipal ». Vos questions seront répondues lors de la séance régulière en soirée et diffusées avec l'enregistrement de cette même séance.

Étant donné qu'exceptionnellement et dû aux directives de prévention émises par les instances gouvernementales et le MAMH en lien avec la pandémie de Covid-19, les séances qui ont lieu à huis clos, donc sans public, sont enregistrées de façon audio. Soyez assurés que toute l'information est transmise aussitôt que possible après ces rencontres. Et c'est d'ailleurs, selon l'arrêté # 2020-029 adopté le 26 avril 2020, que la Municipalité rend disponible l'enregistrement de ses séances du Conseil municipal.

Merci de votre habituelle collaboration!